

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2024_012** Séance du vendredi 27 septembre 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/09/2024

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept septembre
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Votants: 10

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre
GERVAIS, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER,
Dylan PICARD, Philippe PEROL

Représentation: GERVAIS Jean-Luc par DOMINICI Patrice,
HAMMOND Eileen par DELAGE Annette

Excusés:

Absents: Valérie LARAPIDIE

Projet de territoire

Exposé :

Le projet de territoire est un document indispensable pour préparer l'avenir. Les élus ont engagé un travail collectif pour définir les grandes orientations du mandat et dessiner l'avenir du territoire au regard des enjeux actuels et futurs. Après avoir évalué collectivement nos forces et nos axes d'amélioration, ils ont élaboré leur feuille de route à travers le projet de territoire. Celui-ci reprend le travail réalisé dans le cadre du CRTE (Contrat de relance et de Transition Écologique) signé en juillet 2021 avec l'État.

Le projet de territoire repose sur 4 ambitions et une transversale

AMBITION 1 : Un territoire attractif et accueillant

- Conforter les centres bourgs et les bassins de vie du territoire
- Développer les filières locales et les savoir-faire présents sur le territoire l'agriculture, viticulture, bois, pierre, cuir
- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et des nouveaux arrivants sur le territoire
- Développer l'offre touristique visant à faire connaître les patrimoines du territoire aux locaux et aux touristes
- Développer l'offre culturelle sur le territoire

AMBITION 2 : Un territoire qui prend en compte le changement climatique dans son action, un territoire qui s'adapte pour un avenir durable

- Agir en faveur de la sobriété énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- Préserver la ressource en eau du territoire

AGEDI
Dépôt ANGOULEME
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2024
016-211602032-20240927-DE_2024_012-DE

- Gestion des risques
- Agir en faveur d'une sobriété foncière

AMBITION 3 : Un EPCI qui porte une action de proximité, un territoire accessible pour tous

- Adapter le territoire aux enjeux actuels et futurs de la mobilité
- Maintenir et renforcer l'offre de soins sur le territoire - promouvoir la santé des habitants
- Faciliter l'accès aux droits pour tous
- Développer l'offre de services pour les 0-25 ans et les familles

AMBITION 4 : Un EPCI porteur de solidarités, un territoire dynamique qui rassemble

- Cibler une équité de services en matière d'offre scolaire à l'échelle de l'EPCI
- Promouvoir une offre sociale équitable et cohérente à l'échelle de l'EPCI
- Favoriser le dynamisme associatif du territoire
- Développer une solidarité financière à l'échelle du territoire entre les communes et l'EPCI
- Accueillir les gens du voyage en fonction des possibilités du territoire
- Déployer une politique de gestion des ressources humaines, cohérente et équitable.

AMBITION TRANSVERSALE : Une intercommunalité affirmée et identifiée par tous

- Améliorer la communication interne
- Favoriser une gouvernance équilibrée et concertée



Délibéré :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

- **D'approuver le projet de territoire 2023-2026 de l'EPCI joint en annexe dans l'ensemble, hormis :**
- **N'approuve pas le pacte financier et fiscal du « chapitre 1 GENESE ET ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE ».**
- *Demande une réflexion plus accrue de recherche d'économie sur le budget de fonctionnement.*
- *Demande une réflexion plus accrue sur la solidarité entre communes et CDC afin d'aider les communes les plus pauvres qui sont éloignés des communes centres.*
- *Limitation de l'utilisation des cabinets d'études extérieurs.*

- **Demande le rajout d'une mention au niveau du chapitre 4 « PLAN D'ACTION » - AMBITION N°4 concernant la politique de gestion des ressources humaines :**

Proposition de mention à rajouter

- **Amélioration de la réflexion avant création de tous nouveaux postes**
 - o *Suite nouvelle compétence, création de poste et/ou changement de personne,*
 - o *Définition des besoins réels en nombre d'heure de travail,*
 - o *Chiffrage du coût annuel du poste pour information des élus au démarrage de la mission,*
 - o *Vérification si possibilité de partage de poste en interne,*
 - o *Vérification si possibilité de mutualisé le poste avec une autre collective/organisme,*
 - o *Evaluer la possibilité d'externaliser la mission concernée,*

- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice


[Signature]



